

Marie Bonnard Juin 2015

La criminalité recule, le sentiment d'insécurité persiste: qu'en penser ?

La statistique policière de la criminalité pour l'année 2014 vient de révéler un recul manifeste de la criminalité en Suisse, suite à la baisse déjà constatée pour 2013. Avec des annonces qui devraient faire date: le nombre d'infractions au Code pénal régresse de 9% et tombe en-dessous du niveau de 2010; les homicides atteignent leur plus bas niveau en trente ans avec 40 cas. Et pourtant cette baisse n'a pas l'air de marquer les esprits, les médias sont peu loquaces à ce sujet, alors que l'insécurité reste dans le peloton de tête de l'actualité et des peurs diffuses. De plus, les statistiques sont souvent mal reçues, elles mentiraient.

La criminalité suisse en recul en 2014, principaux résultats

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS)¹ sont éloquents dans les trois domaines dont fait état la statistique policière de la criminalité : l'ensemble des infractions au Code pénal suisse (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup), et à la loi sur les étrangers (LEtr) baissent en 2014. Un recul général des infractions par rapport à 2013 : au CP (-8,5%), à la loi sur les stupéfiants (-16,8%) et à la loi sur les étrangers (-4,7%). Ces trois catégories sont d'importance très inégale : le poids lourd revient aux infractions au CP (soit 81.4%), viennent ensuite les parts minimes relatives aux stupéfiants (12,5%), puis à la loi sur les étrangers (6.1%).

Plus précisément, certains types d'infractions ne diminuent pas seulement en 2014 mais tombent à des niveaux inférieurs relevés dans les années précédentes :

- Le taux d'<u>homicides</u> (pour 100'000 habitants) est au plus bas en 2014 : 0,5 (soit 41 cas), le taux le plus faible jamais enregistré depuis le début des relevés en 1982. En 1990, le taux d'homicides était trois fois plus élevé : 1,6 (soit 110 cas).
- Dans le domaine des <u>infractions au patrimoine</u> (soit le 70 % du CPS), <u>les vols</u> (non compris les vols de véhicules) ont diminué de 14,3% entre 2013 et 2014, et après le pic de 2012, le nombre de vols enregistrés en 2014 est revenu aux valeurs de 2009 et 2010.
- Diminution encore par rapport à 2013 des <u>lésions corporelles simples</u> (-8,7%), des <u>brigandages</u> (-25,9%) ou encore des <u>menaces</u> (-7,5%); ces divers types d'infractions ont atteint leur niveau le plus bas depuis la révision de la statistique en 2009.

De faibles variations à la baisse sont constatées en 2014 pour les contraintes (-2,8%), les actes d'ordre sexuels avec des enfants (-2,3%), ou encore des viols (-2,3%). Au total 6484 infractions contre l'intégrité sexuelle ont été enregistrées, un recul de 10%. Toutefois certaines infractions sont en hausse, comparé à 2013 : les escroqueries (+2,8%), l'extorsion et le chantage (+19,5%), les faux dans les titres (+14,4%) qui augmentent depuis plusieurs années. Les vols de véhicules sont aussi en hausse (+8,4%) après des baisses consécutives en 2012 et 2013.

Dans Le Temps, Fati Mansour relève sans surprise que « la répartition géographique de l'insécurité se concentre autour des centres urbains et des zones frontières. Lausanne reste en tête du hit-parade des villes les moins sûres pour la troisième année consécutive, mais c'est aussi la cité où le nombre de délits par habitant régresse le plus (-18%). Genève, avec une amélioration de 9%, tombe en-dessous

¹ OFS, communiqué de presse, 24.03.2015 et plus: <u>Statistique policière de la criminalité (SPC)</u>

du seuil des 150 infractions pour mille habitants, mais la ville remonte d'un cran dans ce palmarès peu glorieux et devient numéro deux des cités les plus criminogènes, suivies par Berne et Zurich ».²

La statistique policière de la criminalité : kesako ?

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a la charge de collecter les données de la criminalité fournies par les polices cantonales et d'en dresser le bilan général. Cette statistique a été révisée et harmonisée en 2009. Elle renseigne sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées par la police, mais aussi sur les personnes lésées et les personnes prévenues, ceci dans les trois catégories CP, LStup et LEtr et diverses autres dispositions pénales. Ce reflet de la criminalité ne concerne que des actes illégaux qui ont été dénoncés à la police, ou qui engagent directement une procédure judiciaire. Les infractions à la circulation routière font l'objet d'une statistique à part.

Les données de bases collectées sont donc des dénonciations exprimées au premier stade du processus pénal, qui n'ont pas encore été jugées (à ce stade, les prévenus sont assurés de la présomption d'innocence). Elles permettent d' « analyser la criminalité et de procéder à l'évaluation de la poursuite pénale et des carrières criminelles. Les informations qui en sont tirées servent à orienter la politique en matière de criminalité et de droit pénal et à en analyser les effets ».³

Le professeur et criminologue, André Kuhn, précise sur les ondes de la RTS⁴: « Depuis 2009 on a uniformisé les moyens de compter et on a fait d'énormes progrès dans la statistique. Et on a aussi uniformisé la manière de compter les crimes multiples, les infractions... toute une série d'améliorations qui nous permettent d'avoir aujourd'hui une statistique de police qui est bonne (...) Depuis 2009, le suivi dans le temps est valable, valide, fiable, et c'est pour cela qu'on se réfère aujourd'hui assez rarement à ce qui se passait avant 2009 ».

Le nombre total des **personnes prévenues** (79 069) pour avoir violé le Code pénal a diminué de 2,7% en 2014, dans toutes les tranches d'âge. Au nombre de 8994 en 2014, <u>les mineurs</u> prévenus n'ont pas cessé de régresser depuis 2009 (14 899 prévenus), avec une diminution en 2014 de -1,2%. Les <u>jeunes adultes</u> (18 à 24 ans) sont de même en recul en 2014 (-8,9%), au nombre de 14 720, valeur la plus basse depuis 2009. C'est le nombre de prévenus <u>adultes</u> qui a le moins diminué : 55 130 en 2014, soit -1%, la première baisse depuis 2009.

La répartition entre prévenus Suisses et étrangers résidants dans le pays n'a pas changé : 61% de Suisses et 39% d'étrangers, au total 61 091 personnes. A celles-ci s'ajoutent :

- les prévenus <u>issus du domaine de l'asile</u> en 2014, soit 3127 personnes (4% du total des prévenus), marquent une baisse de 30,9% par rapport à 2013, année qui avait déjà connu un recul.
- les <u>« autres » étrangers</u>, catégorie de prévenus au nombre de 14 851 (déboutés de l'asile, illégaux, frontaliers, touristes, sans statut), sont en baisse aussi, mais de manière moins marquée (-6,3%). Ils forment la délinquance "importée" où les Roumains, Français, Allemands et Algériens sont les plus représentés.⁶

Soulignons que la diminution du nombre de prévenus est la plus manifeste dans les catégories des jeunes (mineurs et jeunes adultes) et des étrangers (issus du domaine de l'asile et autres). «On constate que, partout dans le monde, il existe un lien entre l'âge et la criminalité. On commet d'avantage d'infractions entre quinze et vingt-cinq ans qu'à tout autre âge » indique André Kuhn dans son petit livre Sommes-nous tous des criminels? ⁷. Les étrangers sont également plus impliqués, pour la simple raison que la population migrante composée majoritairement de jeunes est connue pour être « plus impliquée dans la criminalité que ceux qui ne bougent pas de leur lieu de vie initial. »

² Fati Mansour, Le Temps, 24.03.2015

³ OFS, communiqué, 24.03.2015

⁴ RTS, émission *Tribu*, 27.03.2015

⁵ Fati Mansour, Le Temps, 24.03.2015

⁶ Id.

⁷ André Kuhn, *Sommes-nous tous des criminels ?*, Editions de l'Hèbe, coll. La question ?, 4^e tirage mars 2013

Les statistiques posent moins de problèmes que leur interprétation

Appelé à commenter les résultats de la statistique policière de la criminalité dans l'émission *Tribu* de la radio romande⁸, André Kuhn a tout d'abord « *réagi avec bonheur* [aux résultats 2014] : *une baisse est toujours bonne à prendre ».* Puis il a souligné tout le travail engagé depuis des années à l'Université « *pour démontrer, faire prendre conscience aux gens que la criminalité n'augmente pas de manière dramatique, contrairement à ce que l'on dit. C'est plutôt un phénomène oscillant... qui oscille autour d'une certaine stabilité ». La période de baisse actuelle sera probablement suivie par une période de hausse. Olivier Guéniat, criminologue et chef de la police judiciaire neuchâteloise, avançait aussi ce constat en 2013 dans l'Hebdo : « La criminalité a fluctué par vagues successives ces trente dernières années, avec une régularité surprenante, notamment avec des maxima en 1992, 1998, 2004 et maintenant vraisemblablement en 2012 ».*

Les deux criminologues critiquent le fait que les médias font les gros titres en cas de hausse des infractions, alors que les baisses ne les inspirent guère. A. Kuhn apporte en outre son étonnement : « Maintenant avec cette baisse, pourquoi ne dit-on pas que le nouveau droit pénal introduit en 2007 ne fonctionne pas si mal que ça (...) avec les jours amendes et en plus avec sursis, finalement il arrive à réguler la criminalité de manière plutôt intéressante? Probablement de manière bien plus intéressante que dans certains états punitifs, où le taux de criminalité est bien plus élevé que celui de la Suisse, je pense principalement aux Etats-Unis.» 10

Quels sont les facteurs qui ont fait diminuer la criminalité ces deux dernières années ? Pour Fati Mansour, dans Le Temps¹¹, « aucune explication unique ne ressort des chiffres dévoilés par l'Office de la statistique fédéral. Mais chaque canton met en avant les outils déployés contre le crime. » Et de citer les cas suivants :

- Zurich : le logiciel Précobs qui vise à prédire et de prévenir les cambriolages
- Neuchâtel : le recrutement d'enquêteurs spécialisés dans l'analyse des scènes du crime qui génère des taux d'élucidation supérieurs au reste de la Suisse
- Genève : la traque aux étrangers en situation irrégulière
- Lausanne : le renforcement des effectifs policiers et la création d'unité anti-cambriolages
- Vaud : le dispositif Strada qui permet de juger rapidement les auteurs d'infractions pris en flagrant délit dans le trafic de stupéfiants et les cambriolages notamment (dispositif liant toute la chaîne pénale : ordre judiciaire, Ministère public, police cantonale et service pénitentiaire).

Pour A. Kuhn, face à la baisse généralisée constatée avec les chiffres 2014, il s'agit moins de l'effet des mesures prises ici et là, localement, que de « l'action conjuguée de tous les politiciens locaux qui ont pris en charge le problème de la criminalité par des méthodes de prévention situationnelle, ou de prévention sociale, ou de prévention par la justice pénale pourquoi pas, qui fait que cette prévention peut fonctionner. Mais personne ne peut dire : c'est grâce à moi ! C'est plutôt quelque chose de l'ordre macrosociologique ». 12

Ces méthodes peuvent modifier soit à la hausse, soit à la baisse le nombre d'infractions entrant dans les statistiques de la criminalité, quelques exemples.

Dans son petit livre cité plus haut, André Kuhn décrit le cas d'une police "proactive" à la recherche, dans la rue par exemple, de criminels non encore découverts qui peut faire fluctuer artificiellement les statistiques de la criminalité. Et si elle s'attaque prioritairement aux jeunes, aux étrangers et aux toxicomanes, cela créera une surreprésentation de ceux-ci dans la statistique policière. Tout comme une police avec des effectifs renforcés *«fera augmenter la criminalité répertoriée, justifiant ainsi a*

⁸ RTS, émission *Tribu* du 27.03.2015

⁹ Olivier Guéniat, L'Hebdo, 28.03.2013 <u>Sécurité: la statistique de la criminalité et l'impossible communication</u>

¹⁰ RTS, émission *Tribu* du 27.03.2015

¹¹ Fati Mansour, *Le Temps*, 24.03.2015

¹² RTS, émission *Tribu* du 27.03.2015

posteriori l'augmentation du nombre d'agents. (...) Une police proactive a donc un effet certain, non pas sur le nombre de crime "commis", mais sur le nombre et le genre de crimes "connus" ». ¹³

En revanche une police préventive qui tente de faire diminuer le nombre de crimes commis (par une présence aux endroits chauds, etc.) aura pour effet, en cas de diminution des actes délictueux, d'influencer à la baisse la statistique de la criminalité. (Sur cette question de la prévention de la criminalité, lire plus avant l'ouvrage d'André Kuhn, ainsi que celui de Manon Jendly « *Prévenir la criminalité : oui... mais comment? »* aussi aux Editions de l'Hèbe¹⁴)

Mais encore des modifications légales, administratives, des campagnes de sensibilisation peuvent avoir aussi des incidences sur la statistique. Par exemple, les infractions à la loi sur les stupéfiants pour l'année 2013 ont chuté de 17%, en raison surtout de l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de cannabis (comptabilisées séparément). Des mesures administratives prises pour faciliter, encourager le dépôt de plaintes font croître le nombre de dénonciations, tout comme le travail d'associations de soutien aux victimes (ou encore de professionnels sensibilisés à la violence domestique, lire l'article de la Tribune de Genève Les violences domestiques mieux dénoncées¹⁵)

Les statistiques de la criminalité mentent-elles ?

Peu avant la parution de la statistique policière de la criminalité 2014, l'éditeur romand Pierre-Marcel Favre publiait dans *Le Temps* son opinion sur la question de la fiabilité des comptages officiels de la criminalité, sous le titre « *Statistiques criminelles et criminalité réelle : on vous ment !* »¹⁶. Son crédo : « *Au minimum, on vous ment par omission ! Le but est de vous rassurer »*. A ses yeux, les statistiques ne reflètent pas la réalité du terrain. « *Le sentiment des gens qui ressentent l'insécurité n'est pas un fantasme »*. Car de nombreux crimes, infractions ne sont pas signalés, déclarés.

Pour étayer son propos, il mentionne une enquête menée en France par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) dans le but d'estimer « le nombre réel de victimes, indépendamment du nombre de plaintes déposées ». Selon P-M. Favre, le rapport français démontre par exemple qu'en 2010 les vols étaient trois fois plus nombreux que ne le disait la statistique officielle, ou encore que les violences sexuelles hors ménage recensées par l'enquête étaient au nombre de 280 000 pour seulement 10 000 plaintes enregistrées.

Citant son propre cas de victime (atteintes à ses propriétés) qui s'est lassée de porter plainte, il abonde sur l'ampleur réelle de délits pour lesquels les victimes craignent de porter plainte ou se lassent de le faire, ou encore n'ont pas confiance dans l'élucidation des crimes. « La délinquance ne peut être confondue avec les statistiques administratives. Et de conclure : En définitive, non seulement l'insécurité n'est pas une légende, mais le crime paie !!! »

Ce jugement suscite l'envie de creuser la question : les statistiques de la criminalité mentent-elles ? Le petit ouvrage cité plus haut d'André Kuhn apporte un éclairage nettement plus objectif dans le chapitre consacré à la question no 4 « *Peut-on mesurer la criminalité ?* ». En fait, répond A. Kuhn, tout se centre sur la problématique de la méthode, de la manière de compter. Prendre en compte, par exemple, les condamnations, n'élimine pas le fait qu'il manquera toujours le nombre de criminels non condamnés ; que les plaintes déposées à la police ne visent pas forcément l'infraction réelle, ou encore que la police et la justice n'ont pas connaissance d'infractions commises.

« La criminalité n'est pas une notion mesurable, écrit-il, mais bien plutôt un concept qu'il faut auparavant (...) transformer en indicateurs susceptibles d'être mesurés ». Mais tout ne se dénombre pas objectivement, d'autant plus si l'objet à mesurer est du domaine du caché, le délit ne se commet pas au vu et au su de tous.

_

¹³ André Kuhn, *Sommes-nous tous des criminels ?*, Editions de l'Hèbe, coll. La question?, 4^e tirage mars 2013

¹⁴ Manon Jendly, *Prévenir la criminalité : oui... mais comment ?* Editions de l'Hèbe, coll. La question?, mars2013

¹⁵ Sophie Roselli, *TdG*, 24.03.2015, *Les violences domestiques mieux dénoncées*

¹⁶ Pierre-Marcel Favre, *Le Temps, Débats,* 06.03.2015

La criminalité ne peut donc être mesurable qu'avec des indicateurs - toutefois les moins subjectifs possibles. A. Kuhn en cite cinq, « sans qu'aucun ne soit véritablement parfait » :

- <u>les statistiques pénitentiaires</u> dénombrent les personnes qui entrent en prison, qui sont en prison; mais elles sont bien trop éloignées de la criminalité dans son ensemble pour pouvoir prétendre la mesurer (entre la commission d'une infraction et l'emprisonnement, bien des cas n'aboutissent pas à la privation de liberté).
- <u>les statistiques de condamnations</u> prononcées par le système judiciaire sont aussi trop éloignées ; elles prennent en compte (tout comme l'indicateur ci-dessus) les criminels et non pas les crimes (par exemple un condamné peut avoir réalisé plusieurs crimes).
- <u>les statistiques de police</u> enregistrent toutes les dénonciations d'infraction ainsi que les crimes découverts par la police. Si elles mesurent bien le nombre le nombre de crimes, « *elles devraient régulièrement être corrigées* » souligne André Kuhn (dénonciations erronées, plaintes retirées, faits délictueux non connus de la police, de la justice...), *elles ne sont donc pas non plus satisfaisantes pour mesurer la criminalité* ».¹⁷

Devant ces insuffisances, poursuit A. Kuhn, « les criminologues ont mis au point des instruments de mesure plus complets que les statistiques officielles » :

- <u>les sondages de délinquance autorévélée</u> : on demande à un échantillon de personnes si elles ont déjà commis une fois ou l'autre un acte délictueux ; ces sondages sont surtout utilisés pour mesurer la criminalité des jeunes, et non pas celle des adultes (qui se méfient de ce genre de question)
- <u>les sondages de victimisation</u> réalisés auprès d'un échantillon représentatif de la population appelée à dire si les personnes ont été déjà victimes d'une infraction; bien que ces sondages ne s'appliquent qu'aux victimes, A. Kuhn estime qu'il s'agit là « probablement de la meilleure manière de relever le nombre d'infractions commises pour tous les actes susceptibles d'être enregistrés par cette méthode ». (L'enquête française de l'ONDRP citée plus haut semblerait y appartenir)

A noter enfin que les infractions telles que les cambriolages et les homicides sont plus facilement mesurables, car elles sont presque toujours dénoncées à la police, notamment en vue de faire appel à une assurance pour remboursement.

En fin de compte, cette incursion méthodologique montre bien que la criminalité n'est pas quantifiable objectivement, car une partie restera toujours cachée. Dans ce sens, l'éditeur P-M. Favre a raison de parler de cette face cachée de la criminalité. Mais on ne saurait accéder à son interprétation qui laisse entendre que les auteurs des statistiques mentent sciemment par omission : on ne peut mentir sur une chose inconnue. Les données collectées sont clairement établies pour chaque type de statistique. Toutefois André Kuhn, dans « Sommes-nous tous des criminels ? », conclut son chapitre-question no 4 en ces termes : « les décomptes chiffrés de la criminalité doivent toujours être abordés avec un regard critique ». ¹⁸

Ce regard critique, note *Le Temps*, a été porté récemment tant par la Ville de Lausanne que le canton de Vaud qui ont contesté « *le palmarès qui voit Lausanne épinglée pour la 3^e fois depuis 2013 comme la ville la moins sûre du pays. Soupçonnant des différences de comptage dans l'annonce des infractions par les cantons, les autorités vaudoises demandent à l'Office fédéral de la statistique (OFS) d'examiner la question de près». ¹⁹ A ce propos, dans un article du <i>Matin Dimanche* ²⁰, la criminologue et conseillère nationale Rebecca Ruiz soulève le cas des délits multiples : dans le canton de Vaud, par exemple, un cambriolage est répertorié trois fois en tant que délit, soit d'abord comme dommage à la propriété, puis comme vol, enfin pour violation de domicile. Selon ses propres calculs, il en ressort que Genève aurait un nombre de cambriolages plus élevé (122 délits pour 1000 habitants) que Lausanne (118 délits). Voilà qui permettrait de mettre en cause le fameux palmarès des villes les

¹⁹ Fati Mansour, *Le Temps*, 24.03.2015

¹⁷ André Kuhn, Sommes-nous tous des criminels ?

¹⁸ Id, p. 24

²⁰ Dominique Botti, *Le Matin Dimanche*, 17.05.2015

moins sûres : en pole-position Genève, puis en 2e Lausanne. Pour en avoir le cœur net, Rebecca Ruiz s'est adressée à l'OFS, via une interpellation au Conseil national. Lequel a répondu qu'il n'y a pas de problème de comparaison, les règles sont uniformes pour tous les cantons. Toutefois, du côté de la Conférence latine des chefs des départements de police, son secrétaire général Blaise Péquignot « confirme que la question du facteur multiplicateur a été discutée en mars dernier ». Les instances concernées, dont l'OFS, auront donc à se prononcer prochainement.

Il court, il court... le sentiment d'insécurité

Avant celle de 2014, le canton de Genève a connu en 2013 une baisse marquée de la criminalité depuis le pic de 2011. Mais selon le Diagnostic local de sécurité 2013, « le sentiment d'insécurité de la population genevoise a bondi » : de 37,2 % en 2010, il est passé à 49,9% en 2013 (répondants qui déclarent se sentir insécurisés dans toutes les zones du canton). Paradoxalement, face à cette diminution de la criminalité, pour 70 % des habitants, la situation en matière de sécurité s'est dégradée ces cinq dernières années : au palmarès des craintes, les violences interpersonnelles, les vols dans la rue et le deal de la drogue, sur fond de malaise liée aux incivilités. ²¹

Interrogé à propos de ce sentiment d'insécurité de la population imperméable aux bonnes nouvelles du recul de la criminalité, André Kuhn s'en explique sur les ondes de la RTS : « On vit dans une société probablement la plus sûre qui n'a jamais existé auparavant (voir le temps des bandits de grands chemins où il faisait moins bon vivre qu'aujourd'hui). Les gens qui prétendent le contraire ont souvent tendance à oublier un peu ce qui se passait à l'époque ». Et de citer par exemple le quartier du Flon à Lausanne, un coupe-gorge autrefois.

Mais alors, d'où vient ce phénomène anxiogène, ce sentiment d'insécurité permanent?

« Il y a plusieurs explications. D'abord la première : les peurs sont souvent irrationnelles, on a peur des araignées, des souris, du noir... et de la criminalité. Et aujourd'hui, on a le droit de dire qu'on a peur de la criminalité. (...) Les gens parlent de ces peurs, ils y croient finalement. Ceci est finalement du domaine du construit, cela n'appartient pas au domaine de la réalité. En fait, on a des impressions, c'est un sentiment d'insécurité, plus qu'une insécurité réelle. Si l'on comptait l'insécurité réelle, elle ne serait pas aussi haute que le sentiment d'insécurité ». 22

La médiatisation extrême de ce qui arrive partout dans le monde en matière de criminalité n'aide pas à modérer ce sentiment, ajoute-t-il. Les plus gros crimes commis sont mis en avant. « Et quand on n'en a pas chez nous, eh bien, on a un crime en Australie ou ailleurs... (...) on est noyé sous la criminalité, on a l'impression que la criminalité est partout... et c'est ce que l'on va chercher, on aime bien se faire peur, des petites frayeurs ».

André Kuhn ne serait-il pas accusé de porter de lunettes roses, d'avoir un regard trop positif au sujet de la criminalité, questionne le journaliste de la RTS ? ²³. Il rétorque : « C'est justement ce biais positif qui me permet de ne pas trop souffrir d'un sentiment d'insécurité, c'est ce qui me permet de vivre heureux (certains me diront utopiste), c'est une manière de voir. (...) Je trouve toujours très dommage que des gens souffrent [du sentiment d'insécurité] parce que ce sont des atteintes à leur qualité de vie : penser qu'il y a beaucoup de crimes, qu'ils ont peur de sortir, peur de se faire agresser. C'est vraiment dommage qu'on en arrive à ça, dans une société où finalement les choses ne se passent pas si mal que ça ».

Et pour conclure...

« La criminalité existe et chaque cas est un cas de trop, énonce A. Kuhn. Néanmoins elle est beaucoup moins élevée que ce que l'on a l'habitude de penser ou de croire, en tout cas dans les médias et à travers les médias, et probablement dans les cercles politiques et dans la population ».

²¹ ATS, in Le Temps, 12.06.2014, Le sentiment d'insécurité augmente

²² RTS, émission *Tribu* du 27.03.2015

²³ Id.

La criminalité est une construction sociale ... et facteur de cohésion sociale

Toujours dans l'émission de la RTS ²⁴, André Kuhn définit ce qu'est la criminalité.

« C'est l'homme qui décide que quelque chose est un crime à un moment donné ; les crimes changent donc d'une société à l'autre, à travers l'espace et le temps. Les crimes d'hier ne sont plus forcément les crimes d'aujourd'hui. Les choses permises hier sont devenues des crimes aujourd'hui.

En d'autres termes, la norme de manière générale peut être créée de deux manières : il y a des normes physiquement données (l'eau qui bout à 100°), ou alors vous avez des normes socialement produites. Ces dernières sont donc les normes que nous créons en tant qu'agents sociaux, et les règles pénales sont des normes socialement produites. Et même l'interdiction de tuer autrui n'est pas une norme qui existe toujours et partout – en tout cas pas sous cette forme là – puisqu'il existera toujours des exceptions qui sont des productions sociales : l'exception de la guerre, celle de l'avortement, celle du gourou qui a le droit de tuer dans certains Etats, etc. Toutes ces exceptions sont des constructions sociales. La criminalité est une construction sociale, elle n'existe donc pas en tant que telle, elle n'existe que parce que nous la créons.

Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que toutes les sociétés créent du crime, donc il n'y a pas de société sans crime qui n'a pas créé une certaine forme de criminalité.

La démonstration la plus extrême, c'est Durkheim qui nous la fait.²⁵ Il nous dit : même le cloître exemplaire et parfait dans lequel il ne se passe rien (pas de meurtre, de vols, etc.), mais même dans ce cloître, on va créer du crime... des infractions pénales qui seront - par exemple - de parler en dehors des heures de culte ou de manger en dehors des heures de repas. Celui qui commet cette infraction interne à cette microsociété [un couvent], va être sanctionné exactement de la même manière qu'à l'extérieur on sanctionnerait un meurtre, un vol, etc. On a donc besoin de ce crime. Durkheim dit : On en a besoin parce que cela crée de la cohésion sociale.

Donc toute société crée du crime parce qu'elle considère qu'elle en a besoin. En d'autres termes, le criminel n'est pas seulement un malfaiteur; s'il crée de la cohésion sociale, il sera peut-être considéré – on pourrait l'envisager – sous la forme d'un bienfaiteur pour la société. Alors évidemment, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas combattre ce crime, parce que c'est justement le fait de le combattre qui créée la cohésion sociale. On est tous d'accord que quelque chose est mauvais, donc il faut le combattre, et c'est cela, la cohésion sociale, c'est d'être tous d'accord. Les résistants de la période nazie étaient considérés comme des criminels, aujourd'hui ce sont des héros... C'est la démonstration que ce qui est criminel à une période donnée et à un endroit donné n'est pas forcément, universellement criminel, et en tout temps non plus. »

-

²⁴ RTS, émission *Tribu* du 27.03.2015

 $^{^{25}}$ Emile Durkheim (1858 – 1917), l'un des fondateurs de la sociologie française